Forum international de l'Education physique et du Sport 4 -5-6 novembre 2005 Cité Universitaire Internationale de Paris SNEP – Centre EPS et Société

Yvon Léziart « Starter » Université de Rennes 2

Le changement d'organisation des études en Staps : analyse et perspectives



Principes

Les études universitaires étaient organisées depuis de nombreuses années sur le modèle Deug en deux ans, licence en trois ans, maîtrise une année supplémentaire. La licence et la maîtrise constituaient le second cycle des études universitaires. Enfin le troisième cycle comprenait une année de DEA (diplôme d'études approfondies) et trois à quatre ans pour conclure une thèse. Pour les diplômes professionnels, un DESS (diplôme d'études supérieures spécialisées) remplaçait le DEA et permettait aux étudiants d'achever en deux ans, les études universitaires professionnelles longues.

Ainsi le système était découpé et étagé par tranches de 2 ans.

Cette organisation universitaire était propre à la France. Le diplôme de DEA présentait, par exemple, la particularité de n'avoir aucune reconnaissance nationale.

L'instauration d'une nouvelle organisation, licence (en trois ans), master (en deux ans) et thèse en trois ans, avec un découpage d'année en deux semestres indépendants a été en premier lieu présentée comme un moyen de normaliser le fonctionnement universitaire français sur un modèle européen. Ce faisant la mobilité étudiante s'en trouvait renforcée. En adoptant un modèle universitaire proche, la France pouvait permettre à ses étudiants de passer un ou plusieurs semestres à l'étranger sans hypothéquer le bon déroulement de leurs études.

Cette organisation nouvelle devait aussi offrir une plus grande lisibilité quant aux diplômes délivrés dans chaque université et permettre ainsi une circulation plus importante des étudiants français dans l'hexagone.

L'idée de la réforme est donc de normaliser le modèle français, de permettre une plus grande circulation nationale et internationale des étudiantes et d'assurer une grande lisibilité aux diplômes délivrés.

Mise en place

Celle-ci s'est faite dans une assez grande confusion. Les universités françaises sont contractualisées avec l'état et les régions concernées. Ces contrats ont une durée de quatre ans. Chaque année un certain nombre d'universités révise leur plan quadriennal. Ainsi en quatre ans les universités françaises sont toutes à nouveau contractualisées. Et les premières renégocient leur contrat.

Cette organisation ne laisse pas de place à la concertation entre universités. Cette concertation a été d'autant réduite que les responsables de l'enseignement universitaire se sont abstenus de donner des consignes ou des conseils aux universités. Il leur a été rappelé qu'elles devaient faire des propositions

de maquettes et que le Ministère jugerait de leur pertinence. Cette absence de consignes nationales s'accompagne d'une méconnaissance absolue des critères d'évaluation des maquettes conçues.

Les universités se sont donc organisées en cherchant bien souvent des regroupements géographiques afin de faire masse. Une idée avait été émise. Tout diplôme général ou professionnel devait être adossé à la recherche.

Les Staps et les nouvelles maquettes

Les Staps savent par expérience que dans ces périodes de forte réduction de moyens, de réorganisation des cursus, leur sort n'est guère enviable.

Les universitaires Staps ont également compris que la défense de leur discipline passait par une solidarité nationale sans faille. Ils demeurent cependant englués bien souvent dans des défenses de territoire à courte vue ou les intérêts personnels et les concurrences entre personnes prennent largement le pas sur la défense de la discipline. Les rassemblements se sont souvent faits dans la perspective de manger ses voisins et de sauver ainsi sa peau.

Les stratégies individuelles se sont fortement manifestées et ont ainsi affaibli la représentativité nationale de la discipline.

Les laboratoires de petits effectifs ont donc été balayés d'un retour de main, malgré la qualité des productions scientifiques et les masters de recherche Staps ou les masters professionnels ont donc été laminés et ont assuré leur existence en se regroupant à des structures plus puissantes, en s'associant à des laboratoires reconnus sur les campus universitaires.

Ainsi, il est beau jeu d'annoncer lors d'une réunion consacrée à la recherche par la conférence des directeurs (juin 2005) que la discipline Staps avait très nettement progressé. En comptant 24 masters recherche dans les nouvelles maquettes contre 7 Dea lors des précédentes campagnes d'habilitation, il est évidemment facile de considérer que la situation s'est améliorée. Comment cette progression peut se justifier dans une période ou le ministère souhaite démanteler les Staps ? Il faut prendre en compte les lieux ou la formation à la recherche en Staps perdure. Dans ce cas, les résultats sont beaucoup moins glorieux et il faut estimer que cette recherche se concentre en trois ou quatre lieux sans cependant se montrer trop regardant sur les intitulés des formations et des diplômes. Les Staps comme discipline scientifique de recherche reconnue est en train de disparaître et tous les subterfuges de calcul n'y changent rien.

L'intégration dans des équipes pluridisciplinaires, l'adossement à des laboratoires reconnus et de grande surface peuvent être analysés comme des succès. Ils peuvent très rapidement réaliser une absorption des Staps et entraîner leur disparition à court terme. L'enjeu pour la recherche en Staps est de s'ouvrir à d'autres champs disciplinaires. Personne ne peut en nier l'intérêt. Il serait bon cependant que l'on décrive également les conditions de ces intégrations.

Ainsi les résultats de ces premières vagues de contractualisation ne cessent d'inquiéter. Il est annoncé 37 licences habilitées. L'analyse précise de chacune d'elles montre que 20 seulement délivreront un diplôme autonome Staps.

Le domaine Staps est donc refusé en master, accepté avec réserve en licence. Il apparaît sans détour que l'identité des Staps est fortement contestée et que l'on envisage sans doute en raison des effectifs importants des premières années de ménager la formation universitaire en licence. Cette perspective politique ne peut pas apparaître comme une évolution positive, c'est au contraire une régression sans concession. Il faut, pour être complet, annoncer qu'au niveau de la licence les relations avec le Ministère de la jeunesse et Sports sont toujours aussi tendues et que les équivalences demandées pour les étudiants Staps restent lettre morte.

Questions d'avenir

Après ces mises en place laborieuses et bien souvent peu contrôlées, la situation apparaît assez peu lisible contrairement à ce que les promoteurs de cette réorganisation universitaire souhaitaient. Ainsi

en Staps le repérage des diplômes est complexe. Seuls quatre diplômes comme nous l'avons signalé, possède le terme sport ou le sigle Staps dans leur intitulé. Pour les autres il est extrêmement compliqué de s'y retrouver.

Des questions fortes demeurent après cette première mise en place des licences nouvelle formule et des masters.

La difficulté de positionner un cursus complet en Staps est une évidence et apparaît comme une incontestable régression pour cette discipline.

La disparition identitaire se confirme à la lecture des diplômes de master ouverts tant dans le domaine de la recherche que dans celui de la professionnalisation. Il est clair que les responsables politiques sont très réservés sur les diplômes en Staps autonomes à bac plus cinq.

L'avenir des Staps peut être alors être présenté comme une filière ouvrant majoritairement voire exclusivement à la licence.

La filière enseignement, et dans le cas qui nous concerne l'enseignement de l'éducation physique et sportive, est une filière non inscrite à l'Université tant au niveau de la recherche qu'au niveau professionnel. L'histoire des Staps montre que cette discipline scientifique est née de l'éducation physique et sportive et que durant les trente ans d'existence des Staps, la formation des enseignants est restée une dimension importante des études en Staps.

Des recherches se développent dans le domaine de la formation des enseignants. Leur reconnaissance n'est pas toujours simple au CNU, mais ces travaux se sont multipliées et offrent un autre regard sur les formations des futurs enseignants.

La création de ces nouveaux diplômes, même en augmentant le caractère professionnel de certains cursus n'a pas permis de dépasser l'opposition frileuse du Ministère de la Jeunesse et des Sports en ce qui concerne l'équivalence des diplômes entre l'université et ce Ministère.

Les questions de la mobilité des étudiants se révèle difficile tant les lisibilités de nos diplômes et leur absence de puissance en master ne créent pas les conditions optimales pour que les étudiants étrangers s'y inscrivent. Le refus du Ministère de reconnaître un domaine spécifique en Staps confirme le maintien des positions traditionnelles de la science. En n'accordant pas crédit aux recherches en Staps, le Ministère confirme que les approches plurielles sont encore regardées avec méfiance. L'infantilisation de ces recherches se confirme. Ces positions témoignent également d'un certain mépris vis-à-vis des disciplines non traditionnelles. Dans ce cas comment justifier d'une mobilité possible des étudiants? Dès lors qu'un domaine est mal identifié, noyé dans des disciplines d'accueil diverses, il perd vis-à-vis de nos interlocuteurs européens et internationaux toute lisibilité et réduit très sensiblement les possibilités d'échanges indispensables au progrès scientifique d'une discipline.

En conclusion

Cette réforme des études universitaires attendue et espérée pour ouvrir les Staps aux dimensions européennes et internationales apparaît surtout comme un moyen de tordre le cou aux avancées des Staps et à réduire leur portée dans une époque ou l'idée majeure est celle de réduction des budgets et d'effectifs. L'histoire montrera hélas, les dégâts que cette réforme occasionnera à cette jeune discipline scientifique porteuse de perspective et profondément ancrée dans une longue tradition de formation d'enseignants d'éducation physique et sportive.